

Pour les autres régions du Nord je n'ai rien obtenu de nouveau. Dans les ouvrages antérieurement publiés, je n'ai rencontré que la mention suivante, qui concerne probablement Cambrai ou Valenciennes :

Le plus grand saint de la Flandre, sous le point de vue de la table, est saint Martin. Ce jour-là les serviteurs quittent leur maître et retournent à leur village. Toutes les familles se réunissent, les campagnes surtout sont en goguettes, on boit outre-mesure. Le nom du saint en est devenu proverbial : l'ivresse, en beaucoup de lieux, c'est le *mal de saint Martin* ; *martiner*, c'est boire avec excès. La fête de la Saint-Martin nous paraît, populairement parlant, la plus solidement établie de toutes les fêtes. (Dinaux, *Habitudes*, pp. 530-531.)

Pourtant Hécart, ni Vermesse ne donnent le verbe *Martiner* dans leurs *Dictionnaires*.

25 novembre, sainte Catherine. — La Sainte-Catherine (25 novembre), la Saint-André (29 novembre) et la Saint-Nicolas (6 décembre), semblent, dans certaines contrées au moins, avoir fait partie d'un cycle particulier (Voir mon *Cycle préhivernal en Savoie*) car ces trois saints sont invoqués par la jeunesse, ou apparaissent comme des protecteurs de l'enfance et de l'adolescence, ou même sont invoqués pour se marier, et pour avoir des enfants. Ce caractère sexuel et multiplicateur est peu marqué dans la plupart de nos pays occidentaux et ne se manifeste plus guère que par de petites observances, par des dictons, des présages, plus rarement par des rites spéciaux exécutés aux sanctuaires qui leur sont dédiés. Mais dans l'Europe orientale, en Roumanie par exemple, les trois jours sont plus intimement liés que chez nous.

Actuellement dans le Nord, sainte Catherine n'est plus guère que la protectrice des filles en général, ou des jeunes filles nubiles. Sous l'influence artificielle de Paris, cette protection cesse quand les jeunes filles atteignent vingt-cinq ans, limite qui n'existe nullement dans le rituel populaire primitif de cette sainte. Tous les auteurs s'accordent à dire que dans les villages du Nord, dans tous les arrondissements, la Sainte-Catherine était la fête des filles quel que fût leur âge, alors que la Saint-Nicolas était celle des garçons, également sans distinction d'âge. A Douai, les filles choisissaient dans la confrérie de sainte

Catherine l'une d'entre elles qui prenait le nom de *maïresse*, comme dans la confrérie de saint Nicolas l'élu s'appelaient *mayer* ; ces dignitaires avaient pendant toute une année la direction de leur association (Vermesse, *Dictionnaire*, p. 322).

C'est cette répartition entre les deux sexes avant le mariage qui est le fait intéressant ; mais on doit avouer que de nos jours elle est assez difficile à discerner. Autrefois la dichotomie était bien plus marquée, comme le prouve l'étonnement de M^{me} Clément-Hémery en constatant les droits dont les filles jouissaient ce jour-là dans le canton de Berlaimont. En revenant d'Aulnoye elle passa sur la rive droite de la Sambre :

Des éclats de rire me firent regarder au travers d'une haie ; je vis de jeunes villageoises s'exerçant dans une prairie à jouer de la crosse. La maladresse d'une des joueuses excitait la joie des plus habiles. Je m'étonnai de ce genre d'amusement. M. Mary me dit que probablement ces jeunes filles s'exerçaient pour la Sainte-Catherine, que ce jour, de temps immémorial, toutes les filles se réunissaient avant la grand'messe dans une vaste prairie où elles jouaient à la crosse, que le vainqueur était de droit *reine* des bals pendant toute l'année et que la première contredanse lui est dévolue. Il ajouta que ce même jour de Sainte-Catherine les filles choisissent les garçons pour danser et que ces derniers, assis autour de l'enceinte, attendent une invitation ; les demoiselles paient les violons et les rafraîchissements. Cette bizarre coutume a lieu encore à l'octave de la fête communale, où les sexes changent de rôle. On pourrait supposer que les saturnales ont donné lieu à cet usage si quelque tradition en fixait l'origine. (*Promenades*, t. I, pp. 150-151.)

Dans ses *Fêtes*, après s'être mieux renseignée, eïle dit que cette coutume n'existe pas seulement à Berlaimont mais aussi « dans d'autres lieux », et insiste sur son hypothèse : « cette coutume est tellement ancienne qu'on pourrait la faire remonter aux Saturnales sans craindre de commettre un anachronisme ; Berlaimont est si voisin de Bavai, longtemps habité par les Romains, que quelques usages défigurés de ces rois du monde ont pu se perpétuer jusqu'à nous » (*Fêtes*, p. 382 ; résumé par De Nore, p. 537, et par Desrousseaux, *Mœurs*, t. I, p. 74). Évidemment, les Saturnales sont hors de question ; et les Ro-

maines ne jouaient pas à la crosse, je crois. Mais l'impression éprouvée par Mme Clément-Hémery est parfaitement correcte : la Sainte-Catherine représente ici, et dans d'autres régions de la France, un renversement des rôles, ou plutôt de la situation respective à la fois naturelle et sociale des deux sexes. L'opposition semble d'ailleurs plus marquée dans l'arrondissement d'Avesnes qu'ailleurs dans le Nord, car Piérart y a insisté aussi.

Le jour de la Sainte-Catherine :

On voit les demoiselles, au sortir d'une messe commandée par elles, emmener leurs cavaliers au cabaret, les y régaler et leur offrir la main pour la valse, le quadrille, etc. (Piérart, *Guide complet*, p. 356.)

Il y a d'ailleurs une autre occasion où, sans intervention de sainte Catherine, les filles ont le droit d'inviter les garçons : c'est lors du retour ou *raccroc* de la ducace, dit *rassise* à Tourcoing, Roubaix et villages environnants (Desrousseaux, *Mœurs*, t. I, p. 78). Ce fait a frappé tous les observateurs non seulement de la Flandre, du Hainaut, du Cambrésis, mais aussi de l'Artois et de la Picardie ; j'en ai signalé plusieurs exemples au nord d'Arras. (*Contribution... Artois*, pp. 69-70) ; depuis, A. Demont en a recueilli bien d'autres et est arrivé à cette conclusion que la Sainte-Catherine, sous ses formes populaires et non uniquement liturgiques, est caractéristique de l'Artois. Il a été frappé aussi du balancement de cette fête avec la Saint-Nicolas, fait d'ailleurs bien plus répandu qu'il ne le suppose. Il se manifeste par exemple dans la région minière (Auchet, Marles, Bruay, etc.) par la coutume des petites filles de mettre la veille de la Sainte-Catherine leurs souliers ou une assiette près de la cheminée dans l'espoir de recevoir des jouets, des bonbons, etc., de leur patronne (Demont, *Saint-Nicolas*, p. 3) tout comme font les garçons à la Saint-Nicolas. Il ne s'agit nullement d'un emprunt récent par les filles à la coutume des garçons, comme le croit l'auteur (p. 5).

L'institution des *mairresses* de la Sainte Catherine, que je n'ai trouvée dans le Nord qu'à Douai, est au contraire une coutume à la fois régulière et répandue dans l'Artois, sur laquelle A. Demont donne des détails intéressants ; on dit plutôt *maresse* (*ibidem*, pp. 11-12) ; elle

existe d'ailleurs aussi en Picardie. Mais je n'ai rien trouvé, sauf évidemment les cérémonies liturgiques, dans la Flandre Maritime qui corresponde à cette institution, ni aux droits particuliers des filles à la Sainte-Catherine. Il semble donc se dessiner deux zones, l'une positive, l'autre négative.